

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juillet 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettres identiques datées du 29 juin 2007, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Donnant suite à la lettre que nous vous avons envoyée hier, nous sommes au regret de vous informer qu'Israël, puissance occupante, a poursuivi sa campagne militaire meurtrière contre la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes, appuyées par 80 véhicules militaires, ont envahi la ville de Naplouse déjà assiégée, dans le nord de la Cisjordanie, tuant au moins un civil, Hitam Saleh, dans le camp de réfugiés de Balata, et en blessant plusieurs autres. En outre, les forces d'occupation israéliennes ont fouillé maison après maison, arrêtant de nombreux Palestiniens. Le couvre-feu a été instauré dans la vieille ville de Naplouse et le camp de réfugiés de Balata et les forces d'occupation israéliennes ont transformé plusieurs maisons palestiniennes en postes militaires avancés, détenant des familles entières en otage. L'armée israélienne a également dressé des barrages autour des hôpitaux de la ville, empêchant les blessés d'y entrer et les ambulances d'en sortir.

Le Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad, a fermement condamné cette récente agression de la part d'Israël, qu'il a décrite comme une tentative visant à compromettre les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne pour rétablir le calme et assurer la sécurité du peuple palestinien. C'est pourquoi nous engageons la communauté internationale, notamment les membres du Conseil de sécurité, à prendre des mesures d'urgence pour garantir qu'Israël, puissance occupante, mette un terme à sa campagne militaire et s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et des droits de l'homme. En restant passive plus longtemps, la communauté internationale ne fera que favoriser le développement de l'impunité et l'aggravation des tensions dans la région. Il faut l'éviter à tout prix.



La présente lettre fait suite aux 286 lettres que nous vous avons déjà adressées à propos de la crise que connaît, depuis le 28 septembre 2000, le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 27 juin 2007, constituent le dossier fondamental des crimes commis par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être appelé à rendre compte des crimes de guerre, du terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que le meurtre de M. Hitam Saleh par les forces d'occupation israéliennes porte à 4 591 le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de son ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
